

MAIRIE de
CORAY
(29 370)

Séance du Conseil Municipal
du 05/10/2023
DCM 2023-10/03

☎ 02 98 59 10 10
☎ 02 98 59 70 71
mairie-coray@wanadoo.fr

Convocation 29/09/2023	L'an deux mille vingt-trois, le 05 octobre 2023 à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Joëlle LE BIHAN.
Affichage 06/10/2023	Etaient présents : Mesdames et Messieurs ABALAIN Fabienne, BARRE Karine, BOUGUENNEC Yann, CALVEZ Cécile, CORNIC LE STER Marie, KEROUE Jean-Luc, LE BIHAN Joëlle, LE BORGNE Eric, LE GUERN Josiane, LE NADER Christelle, LE NAOUR Francis, LE SANN Michel, PICARD CARRER Nelly, SANSEAU Michel, STERVINOU Franck.
Nombre de Conseillers	
En exercice : 19	
Présents : 15	Absents excusé(e)s :
Votants : 19	
Pour : 19	Procurations : Mme Anita CALVARY LE METAYER à Cécile CALVEZ, M. Thomas PERROT à M. Eric LE BORGNE, Mme Maryvonne TREUJOU à M. Franck STERVINOU, M. Maurice QUINTIN à Mme Fabienne ABALAIN.
Contre :	
Abstentions :	
	M. Yann BOUGUENNEC a été élu secrétaire de séance.

OBJET : COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DES TRAVAUX, DE LA VOIRIE, DE L'URBANISME ET DE L'AGRICULTURE DU 28 SEPTEMBRE 2023

Présents : Joëlle Le Bihan, Eric Le Borgne, Nelly Picard Carrer, Michel Sanséau, Marie Cornic Le Ster, Jean-Luc Kéroué, Yann Bouguennec, Karine Barré, Francis Le Naour, Franck Stervinou et Maurice Quintin.
Absents excusés : Christelle Le Nader et Michel Le Sann.
Assistaient : Mikael Berriet, responsable des services techniques.

1- Pors Clos:

11- Extérieur:

Le parking a été enrobé le 25 mai dernier par le groupe Pigeon et tracé fin juillet par Atout Marquage, deux entreprises sous-traitantes de Le Fer TP.
La signalétique sur le bâtiment a été posée le 20 juillet par Dynamik Publicité.
Le garde-corps a été installé le 30 août par BP Métal et il reste le portail à fixer.
Avant d'ouvrir les toilettes publiques, un réducteur de pression avant compteur est à installer.
L'abri bus sera probablement à équiper d'une paroi pour mieux protéger les personnes.
Concernant les zones pentes donnant sur la rampe, derrière la salle de Gouren et à côté de l'abri bus, des paysagistes sont consultés pour les aménager.

12- Intérieur:

La signalisation des salles a été faite le 4 septembre par Dynamik Publicité.
Une alarme anti-intrusion posée par TLB est effective depuis début septembre.
Des entreprises n'ont toujours pas levé leurs réserves.
- Clairaly : étanchéité au-dessus de la baie vitrée et encadrement d'une porte à réaliser.
- Gillot : contrôle d'accès à installer.
- BP Métal : porte métallique de l'office dominant sur le quai à revoir.
Deux problèmes subsistent :
- L'évacuation des eaux usées de l'évier du bar.
Un passage caméra par Vidafos a eu lieu le 20 septembre. Verdict : conduite non raccordée !
Qui en a la responsabilité ? Comment résoudre ce problème ?
- L'acoustique de la salle Jean Pérénec.
L'architecte conseille la pose de 4 ensembles de 3 panneaux acoustiques de 60x120 cm pour réduire ce désagrément.

2-Voirie 2023:

Les 25 et 26 septembre, l'entreprise Eurovja a procédé à la réalisation d'un bi-couche sur les routes :
- de la déchèterie à la limite de Coray (1300 mètres) et

Envoyé en préfecture le 09/10/2023

Reçu en préfecture le 09/10/2023

Publié le

ID : 029-212900419-20231009-DCM_2023_10_03-DE

MAIRIE de
CORAY
(29 370)

Séance du Conseil Municipal
du 05/10/2023
DCM 2023-10/03

☎ 02 98 59 10 10
☎ 02 98 59 70 71
mairie-coray@wanadoo.fr

Convocation <u>29/09/2023</u>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le 05 octobre 2023 à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Joëlle LE BIHAN.</p> <p>Etaient présents : Mesdames et Messieurs ABALAIN Fabienne, BARRÉ Karine, BOUGUENNEC Yann, CALVEZ Cécile, CORNIC LE STER Marie, KEROUE Jean-Luc, LE BIHAN Joëlle, LE BORGNE Éric, LE GUERN Josiane, LE NADER Christelle, LE NAOUR Francis, LE SANN Michel, PICARD CARRER Nelly, SANSÉAU Michel, STERVINOU Franck.</p> <p>Absents excusé(e) s :</p> <p>Procurations : Mme Anita CALVARY LE METAYER à Cécile CALVEZ, M. Thomas PERROT à M. Éric LE BORGNE, Mme Maryvonne TREUJOU à M. Franck STERVINOU, M. Maurice QUINTIN à Mme Fabienne ABALAIN.</p> <p>M. Yann BOUGUENNEC a été élu secrétaire de séance.</p>
Affichage <u>06/10/2023</u>	
Nombre de Conseillers <u>En exercice : 19</u> <u>Présents : 15</u> <u>Votants : 19</u> <u>Pour : 19</u> <u>Contre :</u> <u>Abstentions :</u>	

OBJET : COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DES TRAVAUX, DE LA VOIRIE, DE L'URBANISME ET DE L'AGRICULTURE DU 28 SEPTEMBRE 2023

Présents : Joëlle Le Bihan, Eric Le Borgne, Nelly Picard Carrer, Michel Sanséau, Marie Cornic Le Ster, Jean-Luc Kéroué, Yann Bouguennec, Karine Barré, Francis Le Naour, Franck Stervinou et Maurice Quintin.
Absents excusés : Christelle Le Nader et Michel Le Sann.
Assistaient : Mikaël Berriet, responsable des services techniques.

1- Pors Clos.

11- Extérieur.

Le parking a été enrobé le 25 mai dernier par le groupe Pigeon et tracé fin juillet par Atout Marquage, deux entreprises sous-traitantes de Le Fer TP.

La signalétique sur le bâtiment a été posée le 20 juillet par Dynamik Publicité.

Le garde-corps a été installé le 30 août par BP Métal et il reste le portail à fixer.

Avant d'ouvrir les toilettes publiques, un réducteur de pression avant compteur est à installer.

L'abri bus sera probablement, à équiper d'une paroi pour mieux protéger les personnes.

Concernant les zones : pentes donnant sur la rampe, derrière la salle de Gouren et à côté de l'abri bus, des paysagistes sont consultés pour les aménager.

12- Intérieur.

La signalisation des salles a été faite le 4 septembre par Dynamik Publicité.

Une alarme anti-intrusion posée par TLB est effective depuis début septembre.

Des entreprises n'ont toujours pas levé leurs réserves !

- Clairalu : étanchéité au-dessus de la baie vitrée et encadrement d'une porte à réaliser.

- Gillot : contrôle d'accès à installer.

- BP Métal : porte métallique de l'office donnant sur le quai à revoir.

Deux problèmes subsistent :

- L'évacuation des eaux usées de l'évier du bar.

Un passage caméra par Vidafos a eu lieu le 20 septembre. Verdict : conduite non raccordée !

Qui en a la responsabilité ? Comment résoudre ce problème ?

- L'acoustique de la salle Jean Pérénec.

L'architecte conseille la pose de 4 ensembles de 3 panneaux acoustiques de 60x120 cm pour réduire ce désagrément.

2-Voirie 2023.

Les 25 et 26 septembre, l'entreprise Eurovia a procédé à la réalisation d'un bi-couche sur les routes :
- de la déchèterie à la limite de Coray (1300 mètres) et

MAIRIE de
CORAY
(29 370)

Séance du Conseil Municipal
du 05/10/2023
DCM 2023-10/04

☎ 02.98.59.70.10
✉ 02.98.59.70.71
maine-coray@wanadoo.fr

<u>Convocation</u> 29/09/2023	L'an deux mille vingt-trois, le 05 octobre 2023 à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Joëlle LE BIHAN.
<u>Affichage</u> 06/10/2023	Étaient présents : Mesdames et Messieurs ABALAIN Fabienne, BARRÉ Karine, BOUGUENNEC Yann, CALVEZ Cécile, CORNIC LE STER Marie, KEROUE Jean-Luc, LE BIHAN Joëlle, LE BORGNE Eric, LE GUERN Josiane, LE NADER Christelle, LE NAOUR Francis, LE SANN Michel, PICARD CARRER Nelly, SANSEAU Michel, STERVINOÛ Franck.
<u>Nombre de Conseillers</u> <u>En exercice</u> : 19 <u>Présents</u> : 15 <u>Votants</u> : 19 <u>Pour</u> : 19 <u>Contre</u> : <u>Abstentions</u> :	<u>Absents excusé(e)s</u> : <u>Procurations</u> : Mme Anita CALVARY LE METAYER à Cécile CALVEZ, M. Thomas PERROT à M. Eric LE BORGNE, Mme Maryvonne TREUJOU à M. Franck STERVINOÛ, M. Maurice QUINTIN à Mme Fabienne ABALAIN.
	M. Yann BOUGUENNEC a été élu secrétaire de séance.

OBJET : COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION CADRE DE VIE DU 21 SEPTEMBRE 2023

Présents : Joëlle LE BIHAN, Nelly PICARD CARRER, Michel SANSEAU, Josiane LE GUERN, Marie LE STER, Yann BOUGUENNEC, Eric LE BORGNE, Franck STERVINOÛ,
Assistaient : Mikaël BERRIET, Hugo PLOE, Yannick FLOCHLAY

BILANS Année 2023

- Fleurissement : positif : les corayens ont apprécié cependant il faut demeurer attentif au respect de l'environnement visuel de ces espaces.
- Espaces verts : entretien plus compliqué cette année expliqué par différents facteurs : pertes des connaissances et repères consécutifs à des mouvements RH, mise en place du jardin de Pors Clos.

PROJETS

Cimetière

- L'ancienne entrée doit être renouvelée (devis en cours). Pose d'une porte qui permettra de fermer ce lieu.
- Terminer les plantations sur bâche
- 2 récupérateurs d'eau à installer pour une utilisation par les usagers

Jardin Pors Clos

- Dernière commande de terre faite pour une livraison première semaine de novembre. Respect impératif des engagements pris pour l'installation de celui-ci (à réception)
- Mise en place des prescriptions du compte rendu de la réunion de terrain du 14/08/23

Chapelle de Guernilis

Visite terrain faite avec Mikaël Berriet

- Remplacement des 15 m de corde de la cloche
- Nettoyage et élagage des talus
- Plantation de quelques hortensias offerts
- Nettoyage des gouttières
- Vérification du toit

Fin des travaux au 1er mars 2024

Envoyé en préfecture le 09/10/2023

Reçu en préfecture le 09/10/2023

Publié le

ID : 029-212900419-20231009-DCM_2023_04-DE

Rue de la Gare

État des lieux à prévoir sur novembre pour permettre une budgétisation.

DECORATIONS DE NOEL

Sapins de Noël :

- 1 mairie
- 2 école
- 1 ehpad
- 1 église
- 7 route de Quimper
- 8 route de Leuhan
- 2 place de l'église
- 1 pors clos

Installation des illuminations de l'église du 02 décembre au 08 janvier. L'entreprise en charge est autonome. Un agent des services techniques sera informé du fonctionnement du dispositif. Mise en lumière au 11 décembre conjointement à l'installation des sapins.

Mise en place des guirlandes comme habituellement.

Des décorations bois seront fabriquées dans les ateliers municipaux par des bénévoles disponibles de l'équipe municipale. Les matériaux pourront être issus de recyclage ou achetés.

QUESTIONS DIVERSES

- Installation des clous Ici Commence la Mer pour le 1er mai 2024
- Planning à organiser sur le traitement des espaces verts
- Achat de 10 arrosoirs pour le cimetière

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, donne acte à Madame PICARD CARRER de ce compte-rendu.

Pour extrait conforme,
Joëlle LE BIHAN,
Maire de Coray



[Handwritten signature]

MAIRIE de
CORAY
(29 370)

Séance du Conseil Municipal
du 05/10/2023
DCM 2023-10/02

☎ 02 98 59 10 10
☎ 02 98 59 70 71
mairie-coray@wanadoo.fr

Convocation 29/09/2023	<p>L'an deux mille vingt-trois, le 05 octobre 2023 à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Joëlle LE BIHAN.</p> <p>Etaient présents : Mesdames et Messieurs ABALAIN Fabienne, BARRÉ Karine, BOUGUENNEC Yann, CALVEZ Cécile, CORNIC LE STER Marie, KEROUE Jean-Luc, LE BIHAN Joëlle, LE BORGNE Éric, LE GUERN Josiane, LE NADER Christelle, LE NAOUR Francis, LE SANN Michel, PICARD CARRER Nelly, SANSÉAU Michel, STERVINOU Franck.</p> <p>Absents excusé(e)s :</p> <p>Procurations : Mme Anita CALVARY LE METAYER à Cécile CALVEZ, M. Thomas PERROT à M. Éric LE BORGNE, Mme Maryvonne TREUJOU à M. Franck STERVINOU, M. Maurice QUINTIN à Mme Fabienne ABALAIN.</p> <p>M. Yann BOUGUENNEC a été élu secrétaire de séance.</p>
Affichage 06/10/2023	
Nombre de Conseillers	
En exercice : 19	
Présents : 15	
Votants : 19	
Pour : 19	
Contre :	
Abstentions :	

OBJET : INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS PRISES PAR LA MAIRE PAR DELEGATION : DROIT DE PREEMPTION

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil Municipal, par délibération du 25 février 2009, a institué un droit de préemption urbain (DPU) sur les immeubles situés en Zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme.

Elle informe le Conseil Municipal des projets de vente d'immeubles situés dans ces zones :

Propriétaire	Adresse du terrain	Parcelle (Section n°)	Surface en m ²	Zonage
COLLOREC Denise	2 route de Quimper	E581 E629 E628	152 m ²	Uha + Uhb (41 m ²)
AZEMA/CECI LE HENRIETTE ANGELE	Kerveguen	F335 lot A	1061 m ²	U
GROY/HENRI ETTE BLANCHE	3 rue des Frères Jacob	E 873	572 m ²	Uhc
GUEGUEN/S TEVEN	17 lotissement Crouan	D 1168	952 m ²	Uhc
LE MEZO/MARIE HELENE	Rue Pen Pavé	E 833 E 450	280 m ²	Uha
LE MER	Rue Tachen Morc'h	E 345	78 m ²	Uha

Le Conseil Municipal prend acte de l'information du non exercice du droit de préemption sur ces propriétés.

Pour extrait conforme
Joëlle LE BIHAN,
Maire de Coray



MAIRIE de
CORAY
(29 370)

☎ 02 98 59 10 10
☎ 02 98 59 70 71
mairie-coray@wanadoo.fr

Séance du Conseil Municipal
du 05/10/2023
DCM 2023-10/01

Envoyé en préfecture le 09/10/2023

Reçu en préfecture le 09/10/2023

Publié le

ID : 029-212900419-20231009-DCM_2023_10_01-DE

<p><u>Convocation</u> 29/09/2023</p> <p><u>Affichage</u> 06/10/2023</p> <p><u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 19 Pour : 19 Contre : Abstentions :</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le 05 octobre 2023 à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Joëlle LE BIHAN.</p> <p>Etaient présents : Mesdames et Messieurs ABALAIN Fabienne, BARRÉ Karine, BOUGUENNEC Yann, CALVEZ Cécile, CORNIC LE STER Marie, KEROUE Jean-Luc, LE BIHAN Joëlle, LE BORGNE Éric, LE GUERN Josiane, LE NADER Christelle, LE NAOUR Francis, LE SANN Michel, PICARD CARRER Nelly, SANSÉAU Michel, STERVINOU Franck.</p> <p>Absents excusé(e)s :</p> <p>Procurations : Mme Anita CALVARY LE METAYER à Cécile CALVEZ, M. Thomas PERROT à M. Éric LE BORGNE, Mme Maryvonne TREUJOU à M. Franck STERVINOU, M. Maurice QUINTIN à Mme Fabienne ABALAIN.</p> <p>M. Yann BOUGUENNEC a été élu secrétaire de séance.</p>
--	---

OBJET : MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

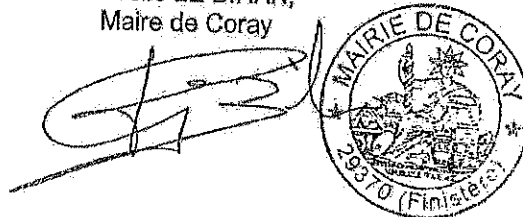
Mme Le maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour modifier l'ordre du jour en ajoutant le point suivant :

Point 13 : Demandes de subvention auprès du Conseil Départemental : réserve Foncière et voirie communale.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et délibéré, **DÉCIDE** à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

De modifier l'ordre du jour du conseil municipal en ajoutant le Point 13 concernant les demandes de subvention auprès du Conseil Départemental.

Pour extrait conforme,
Joëlle LE BIHAN,
Maire de Coray



MAIRIE de
CORAY
 (29-370)
 ☎ 02 98 59 10 10
 ☎ 02 98 59 70 71
 mairie-coray@wanadoo.fr

Séance du Conseil Municipal
du 05/10/2023
DCM 2023-10/11

<p>Convocation 29/09/2023</p> <p>Affichage 06/10/2023</p> <p>Nombre de Conseillers En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 19 Pour : 19 Contre : Abstentions :</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le 05 octobre 2023 à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Joëlle LE BIHAN.</p> <p>Étaient présents : Mesdames et Messieurs ABALAIN Fabienne, BARRÉ Karine, BOUGUENEC Yann, CALVEZ Cécile, CORNIC LE STER Marie, KEROUE Jean-Luc, LE BIHAN Joëlle, LE BORGNE Éric, LE GUERN Josiane, LE NADER Christelle, LE NAOUR Francis, LE SANN Michel, PICARD CARRER Nelly, SANSEAU Michel, STERVINOU Franck.</p> <p>Absents excusé(s) :</p> <p>Procurations : Mme Anita CALVARY LE METAYER à Cécile CALVEZ, M. Thomas PERRÔT à M. Eric LE BORGNE, Mme Maryvonne TREUJOU à M. Franck STERVINOU, M. Maurice QUINTIN à Mme Fabienne ABALAIN.</p> <p>M. Yann BOUGUENEC a été élu secrétaire de séance.</p>
--	--

OBJET : MOTION DE SOUTIEN AUX EHPAD

Face aux difficultés financières grandissantes des EHPAD publics, plusieurs élus municipaux des Côtes d'Armor se sont réunis une première fois à Plouha, le 11 mai 2023, et une 2^e fois à La Roche-Jaudy, le 29 juin 2023, en présence également des directeurs et directrices d'établissement et d'un élu finistérien. Tous partagent le même constat alarmant.

Les élus responsables d'EHPAD sur leur territoire appellent l'ensemble des élus, conseillers municipaux et conseillers communautaires du Finistère, à les soutenir en adoptant la motion ci-jointe, pour la prise en charge de la dépendance, le soin et l'accompagnement portés à nos anciens dans notre département.

Le 29 juin 2023, réunis à La Roche-Jaudy, les maires, présidents de CCAS, élus, les directeurs des établissements, ont tour à tour fait part de leurs difficultés financières, dues à des financements insuffisants des autorités de tutelle, mais également leurs difficultés croissantes de recrutement et l'épuisement des personnels. A cela s'ajoute des factures d'énergie exorbitantes, un seul trimestre pouvant représenter l'équivalent de la facture de l'année écoulée.

En s'appuyant sur les résultats de l'enquête nationale menée par la FNADEPA en mai 2023, et les situations respectives des EHPAD présents, les réserves financières ne sont plus que de quelques semaines, mois pour certains, à environ 1 à 2 ans pour les autres.

Les élus réagissent :

- Au report continu d'une loi sur le grand âge, sans cesse repoussée, laissant les élus locaux gérer seuls la situation
- Des réponses des tutelles trileuses, si ce n'est honteuses, quand il est demandé aux établissements de ne plus remplacer le personnel malade pour faire des économies
- Des dépenses instaurées par l'Etat : Ségur, prime Grand Âge, revalorisation du point d'indice, essentielles pour nos personnels, mais qui ne sont pas compensées par les dotations. La charge supportée par les établissements est de plus en plus lourde.
- Des charges complémentaires liées aux frais relatifs aux PPR (Période de Préparation au Reclassement), ARE (Allocation de retour à l'Emploi), délai de carence de 10 jours pour les arrêts maladie, dès lors que nous remplaçons le personnel dès le 1^{er} jour.
- Refus de faire supporter aux familles ces augmentations de charges : prise en compte de la réalité des petites retraites du territoire. La charge restante du loyer est à la charge directe des familles des résidents.
- Inflation : notamment nourriture. Devrons-nous compter les biscottes ?

Envoyé en préfecture le 09/10/2023

Reçu en préfecture le 09/10/2023

Publié le

103029-212900419-20231909-DCM_2023_10_11-DE

- Les élus dénoncent les réponses des autorités de tutelles (ARS, Co
- Mutualisation ou fusion : les établissements ayant déjà opérés des rapprochements font certes état des certaines économies d'échelle sur les fonctions supports, mais c'est nier le problème structurel qui touche l'ensemble des EHPAD que de penser qu'il s'agit là d'une solution miracle.
 - Non remplacement des personnels malades : les élus s'offusquent de cette réponse qui mettra en difficulté nos résidents et nos personnels ! Combien de protections non-changées à temps, de douches non-faites, faute de personnel présent ? Combien de repas pris froids ou non-pris, faute d'aide ? Combien d'accidents du travail dû à la surcharge ? Combien de résidents levés tard, couchés tôt, voir non levés en weekend ? Est-ce cela que nous voulons pour nos aînés ?
 - Cotations dites GMP-PMP dont les effets financiers n'interviennent que 12 à 18 mois plus tard.

Collégalement, les élus présents décident :

- De ne pas payer les factures d'énergie, tant qu'un véritable bouclier tarifaire ne sera pas mis en œuvre pour nos EHPAD. Les crédits correspondants au montant 2022 seront mis en réserve.
- De présenter une motion de soutien aux EHPAD à l'ensemble des communes du département.
- De refuser collégalement de voter le prochain BP si déficitaire.
- De solliciter une rencontre avec le ministre de la Santé et le ministre de la fonction publique, ministre déléguée aux collectivités territoriales.
- D'engager le cabinet Coudray sur une mission de conseil quant aux recours juridiques possibles de nos communes vis-à-vis de l'Etat.

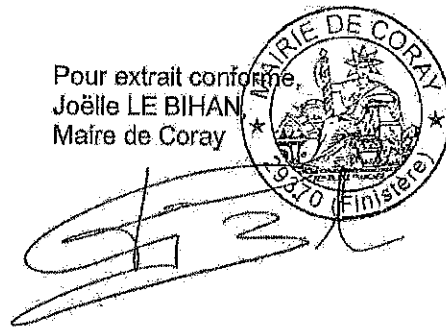
Les élus des Côtes d'Armor rappellent le rôle de « 1^{ère} ligne » des maires et des conseillers municipaux.

Nous sommes tous concernés, même les communes n'ayant pas d'EHPAD sur leur territoire, car c'est bien l'accueil de tous nos aînés qui est concerné. Nous nous mobilisons dans un objectif de défense du bien commun et pour œuvrer dans le sens de l'intérêt général.

« Nous ne faisons pas les lois, bien souvent, nous les faisons appliquer. Nous demandons aujourd'hui à l'Etat de bien vouloir nous entendre : nous, élus locaux, sommes fondés à faire des propositions pour la loi Grand Age. »

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'**ADOPTER** cette motion de soutien

Pour extrait conforme.
Joëlle LE BIHAN
Maire de Coray



MAIRIE de
CORAY
(29 370)

☎ 02 98 59 10 10
☎ 02 98 59 70 71
mairie-coray@wanadoo.fr

Séance du Conseil Municipal
du 05/10/2023
DCM 2023-10/10

Convocation <u>29/09/2023</u>	L'an deux mille vingt-trois, le 05 octobre 2023 à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Joëlle LE BIHAN.
Affichage <u>06/10/2023</u>	Etaient présents : Mesdames et Messieurs ABALAIN Fabienne, BARRÉ Karine, BOUGUENNEC Yann, CALVEZ Cécile, CORNIC LE STER Marie, KEROUE Jean-Luc, LE BIHAN Joëlle, LE BORGNE Éric, LE GUERN Josiane, LE NADER Christelle, LE NAOUR Francis, LE SANN Michel, PICARD CARRER Nelly, SANSÉAU Michel, STERVINOU Franck.
Nombre de Conseillers En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 19 Pour : 19 Contre : Abstentions :	Absents excusé(s) : Procurations : Mme Anita CALVARY LE METAYER à Cécile CALVEZ, M. Thomas PERROT à M. Éric LE BORGNE, Mme Maryvonne TREUJOU à M. Franck STERVINOU, M. Maurice QUINTIN à Mme Fabienne ABALAIN.
	M. Yann BOUGUENNEC a été élu secrétaire de séance.

OBJET : TARIFS DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE 2023/2024

Madame le Maire propose d'augmenter le prix de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2023/2024 de 8% compte tenu :

- De l'augmentation tarifaire contractuelle de 11,25% et négocié à 6% pour la livraison des denrées alimentaires fixée par le marché avec la société API prestataire de service du restaurant scolaire,
- De l'augmentation des frais du personnel (augmentation du point d'indice des fonctionnaires de 1,5% le 1^{er} juillet 2023)
- De l'explosion des coûts de l'énergie en 2023

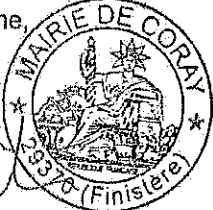
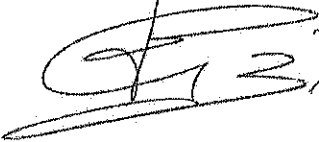
Il est demandé au conseil municipal de délibérer sur les nouveaux tarifs de la garderie périscolaire à compter du 1^{er} septembre dernier selon le tableau ci-dessous :

PRESTATION	TARIFS au 01/09/2022	TARIFS AU 01/09/2023 (+ 8%)
Garderie sans goûter (matin)	1,63 €	1,75 €
Garderie avec goûter (soir)	2,05 €	2,20 €
Tarif journée (matin et soir)	3,68 €	3,95 €

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et délibéré, **DÉCIDE**, à 15 voix pour et 4 abstentions de ses membres présents ou représentés

D'appliquer ces tarifs à compter du 1^{er} septembre 2023

-Pour extrait conforme,
Joëlle LE BIHAN,
Maire de Coray



MAIRIE de
CORAY
(29 370)

☎ 02 98 59 10 10
☎ 02 98 59 70 71
mairie-coray@wanadoo.fr

Séance du Conseil Municipal
du 05/10/2023
DCM 2023-10/09

Convocation 29/09/2023	<p>L'an deux mille vingt-trois, le 05 octobre 2023 à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Joëlle LE BIHAN.</p> <p>Etaient présents : Mesdames et Messieurs ABALAIN Fabienne, BARRÉ Karine, BOUGUENNEC Yann, CALVEZ Cécile, CORNIC LE STÉR Marie, KEROUE Jean-Luc, LE BIHAN Joëlle, LE BORGNE Éric, LE GUERN Josiane, LE NADER Christelle, LE NAOUR Francis, LE SANN Michel, PICARD CARRER Nelly, SANSÉAU Michel, STERVINOÛ Franck.</p> <p>Absents excusé(e)s :</p> <p>Procurations : Mme Anita CALVARY LE METAYER à Cécile CALVEZ, M. Thomas PERROT à M. Éric LE BORGNE, Mme Maryvonne TREUJOU à M. Franck STERVINOÛ, M. Maurice QUINTIN à Mme Fabienne ABALAIN.</p> <p>M. Yann BOUGUENNEC a été élu secrétaire de séance.</p>
Affichage 06/10/2023	
Nombre de Conseillers	
En exercice : 19	
Présents : 15	
Votants : 19	
Pour : 19	
Contre :	
Abstentions :	

OBJET : TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE 2023/2024

Madame le Maire propose d'augmenter les prix du repas du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2023/2024 de 8% compte tenu :

- De l'augmentation tarifaire contractuelle de 11,25% et négocié à 6% pour la livraison des denrées alimentaires fixée par le marché avec la société API prestataire de service du restaurant scolaire,
- De l'augmentation des frais du personnel (augmentation du point d'indice des fonctionnaires de 1,5% le 1^{er} juillet 2023)
- De l'explosion des coûts de l'énergie en 2023

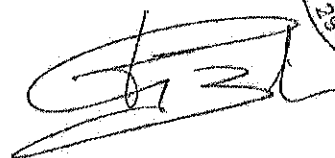
Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur une augmentation du prix des repas du restaurant scolaire à compter du 1^{er} septembre dernier selon le tableau ci-dessous :

PRESTATION	TARIFS AU 01/09/2022	TARIFS AU 01/09/2023 (+ 8%)
Repas enfant	3,15 €	3,40 €
Repas occasionnel enfant	3,95 €	4,25 €
Repas adulte	5,30 €	5,70 €
Repas occasionnel adulte	6,10 €	6,60 €

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et délibéré, **DÉCIDE**, à 15 voix pour et 4 abstentions de ses membres présents ou représentés

D'appliquer ces tarifs à compter du 1^{er} septembre 2023.

Pour extrait conforme
Joëlle LE BIHAN,
Maire de Coray



Envoyé en préfecture le 09/10/2023

Reçu en préfecture le 09/10/2023

Publié le

ID : 029-212900419-20231009-DCM_2023_10_08-DE

MAIRIE de
CORAY
(29 370)

☎ 02 98 59 10 10
☎ 02 98 59 70 71
mairie-coray@wanadoo.fr

Séance du Conseil Municipal
du 05/10/2023
DCM 2021-10/08

Convocation <u>29/09/2023</u>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le 05 octobre 2023 à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Joëlle LE BIHAN.</p> <p>Etaient présents : Mesdames et Messieurs ABALAIN Fabienne, BARRÉ Karine, BOUGUENNEC Yann, CALVEZ Cécile, CORNIC LE STER Marie, KEROUE Jean-Luc, LE BIHAN Joëlle, LE BORGNE Éric, LE GUERN Josiane, LE NADER Christelle, LE NAOUR Francis, LE SANN Michel, PICARD CARRER Nelly, SANSÉAU Michel, STERVINOU Franck.</p> <p>Absents excusé(s) :</p> <p>Procurations : Mme Anita CALVARY LE METAYER à Cécile CALVEZ, M. Thomas PERROT à M. Éric LE BORGNE, Mme Maryvonne TREUJOU à M. Franck STERVINOU, M. Maurice QUINTIN à Mme Fabienne ABALAIN.</p> <p>M. Yann BOUGUENNEC a été élu secrétaire de séance.</p>
Affichage <u>06/10/2023</u>	
Nombre de Conseillers	
En exercice : 19	
Présents : 15	
Votants : 19	
Pour : 19	
Contre :	
Abstentions :	

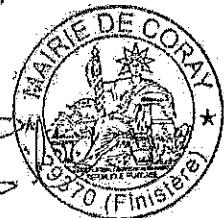
OBJET : RAPPORT D'ACTIVITE 2022 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE SUR LA GESTION DES DECHETS

Madame le Maire présente à l'assemblée le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de la gestion des déchets de la Communauté de Communes de Haute Cornouaille,

Les documents présentés n'appelant pas de remarques particulières, sur la proposition du Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à ces rapports.

Pour extrait conforme,

Joëlle LE BIHAN,
Maire de Coray



MAIRIE de
CORAY
(29 370)

☎ 02 98 59 10 10
✉ 02 98 59 70 71
mairie-coray@wanadoo.fr

Séance du Conseil Municipal
du 05/10/2023
DCM 2023-10/07

Convocation <u>29/09/2023</u>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le 05 octobre 2023 à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Joëlle LE BIHAN.</p> <p>Etaient présents : Mesdames et Messieurs ABALAIN Fabienne, BARRÉ Karine, BOUGUENNEC Yann, CALVEZ Cécile, CORNIC LE STER Marie, KEROUE Jean-Luc, LE BIHAN Joëlle, LE BORGNE Éric, LE GUERN Josiane, LE NADER Christelle, LE NAOUR Francis, LE SANN Michel, PICARD CARRER Nelly, SANSÉAU Michel, STERVINOU Franck.</p> <p>Absents excusé(s) :</p> <p>Procurations : Mme Anita CALVARY LE METAYER à Cécile CALVEZ, M. Thomas PERROT à M. Éric LE BORGNE, Mme Maryvonne TREUJOU à M. Franck STERVINOU, M. Maurice QUINTIN à Mme Fabienne ABALAIN.</p> <p>M. Yann BOUGUENNEC a été élu secrétaire de séance.</p>
Affichage <u>06/10/2023</u>	
Nombre de Conseillers	
En exercice : 19	
Présents : 15	
Votants : 19	
Pour : 19	
Contre :	
Abstentions :	

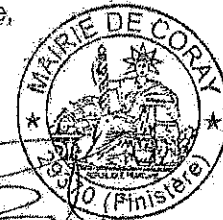
OBJET : RAPPORT D'ACTIVITE 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

Mme le Maire présente à l'assemblée le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public sur l'assainissement non collectif pour l'année 2022.

Le document présenté n'appelant pas de remarques particulières, sur la proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à ce rapport.

Pour extrait conforme,

Joëlle LE BIHAN,
Maire de Coray



Envoyé en préfecture le 09/10/2023

Reçu en préfecture le 09/10/2023

Publié le

ID : 029-212900419-20231009-DCM_2023_10_06-DE

MAIRIE de
CORAY
(29 370)

☎ 02 98 59 10 10
☎ 02 98 59 70 71
mairie-coray@wanadoo.fr

Séance du Conseil Municipal
du 05/10/2023
DCM 2023-10/06

Convocation <u>29/09/2023</u>	L'an deux mille vingt-trois, le 05 octobre 2023 à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Joëlle LE BIHAN.
Affichage <u>06/10/2023</u>	Etaient présents : Mesdames et Messieurs ABALAIN Fabienne, BARRÉ Karine, BOUGUENNEC Yann, CALVEZ Cécile, CORNIC LE STER Marie, KEROUÉ Jean-Luc, LE BIHAN Joëlle, LE BORGNE Éric, LE GUERN Josiane, LE NADER Christelle, LE NAOUR Francis, LE SANN Michel, PICARD CARRER Nelly, SANSÉAU Michel, STERVINOU Franck.
Nombre de Conseillers En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 19 Pour : 19 Contre : Abstentions :	Absents excusé(s) : Procurations : Mme Anita CALVARY LE METAYER à Cécile CALVEZ, M. Thomas PERRÔT à M. Éric LE BORGNE, Mme Maryvonne TREUJOU à M. Franck STERVINOU, M. Maurice QUINTIN à Mme Fabienne ABALAIN.
	M. Yann BOUGUENNEC a été élu secrétaire de séance.

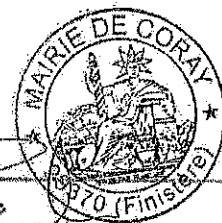
OBJET : RAPPORT D'ACTIVITES 2022 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

Mme Le Maire présente au Conseil municipal le rapport d'activités 2022 de la Communauté de Communes de Haute Cornouaille

Le document présenté n'appelant pas de remarques particulières, sur la proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à ce rapport.

Pour extrait conforme,

Joëlle LE BIHAN,
Maire de Coray



MAIRIE de
CORAY
(29 370)

☎ 02 98 59 10 10
☎ 02 98 59 70 71
mairie-coray@wanadoo.fr

**Séance du Conseil Municipal
du 05/10/2023
DCM 2023-10/05**

Envoyé en préfecture le 09/10/2023

Reçu en préfecture le 09/10/2023

Publié le

ID : 029-212900419-20231009-DCM_2023_10_05-DE

Convocation <u>29/09/2023</u>	L'an deux mille vingt-trois, le 05 octobre 2023 à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Joëlle LE BIHAN.
Affichage <u>06/10/2023</u>	Étaient présents : Mesdames et Messieurs ABALAIN Fabienne, BARRÉ Karine, BOUGUENNEC Yann, CALVEZ Cécile, CORNIC LE STER Marie, KEROUE Jean-Luc, LE BIHAN Joëlle, LE BORGNE Éric, LE GUERN Josiane, LE NADER Christelle, LE NAOUR Francis, LE SANN Michel, PICARD CARRER Nelly, SANSÉAU Michel, STERVINOU Franck.
Nombre de Conseillers En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 19 Pour : 19 Contre : Abstentions :	Absents excusé(s) : Procurations : Mme Anita CALVARY LE METAYER à Cécile CALVEZ, M. Thomas PERROT à M. Éric LE BORGNE, Mme Maryvonne TREUJOU à M. Franck STERVINOU, M. Maurice QUINTIN à Mme Fabienne ABALAIN.
	M. Yann BOUGUENNEC a été élu secrétaire de séance.

OBJET : COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RESTRUCTURATION DE L'ANCIENNE MAISON PAROISSIALE EN MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES (MAM)

Par délibération du 7 avril 2022, la commune a décidé d'acquérir l'ancienne maison paroissiale, située place de l'Église, en vue d'accompagner l'installation d'une maison d'assistantes maternelles. L'ouverture d'une MAM répond aux besoins d'une population de jeunes parents en quête d'une solution de garde collective et conforte le rôle central de Coray dans le sud du territoire de la communauté de Communes.

Après la première étape de l'acquisition foncière, la commune a bénéficié des services de FIA (Finistère Ingénierie Assistance) pour finaliser le programme et lancer ainsi l'appel d'offres de la maîtrise d'œuvre du projet. La mise en publicité a été réalisée sur la plateforme régionale des marchés MEGALIS à partir du 10 juillet 2023 avec une date limite de remise des plis le 07 Août 2023.

Trois entreprises ont répondu à la consultation en procédure adaptée :

Groupement AUABT, 11, rue de Steroudou 29390 LEUHAN
Groupement AR-TERR ; 4 rue Jacques Frimot 29800 LANDERNEAU
Groupement BERTHE ET TABURET, 26 rue Malakoff 29900 CONCARNEAU

La commission d'appel d'offres, réunie le 27 septembre 2023, a examiné le rapport d'analyse des offres et a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise BERTHE ET TABURET pour un montant de 55 268,15 € HT.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à 15 voix pour et 4 abstentions (Mmes ABALAIN Fabienne et TREUJOU Maryvonne, Mrs QUINTIN Maurice et STERVINOU Franck), décide,

- De donner acte à Mme le Maire de ce compte-rendu de la Commission d'appel d'offres attribuant le marché de Maîtrise d'Œuvre pour la restructuration de l'ancienne maison paroissiale en MAM, à l'entreprise BERTHE ET TABURET pour un montant de 55 268,14 € HT.
- D'autoriser Mme le Maire à signer le marché et tous documents nécessaires relatifs à ce marché.

Pour extrait conforme,
Joëlle LE BIHAN,
Maire de Coray



Envoyé en préfecture le 09/10/2023

Reçu en préfecture le 09/10/2023

Publié le

ID : 029-212900419-20231009-DCM_2023_10_12-DE

MAIRIE de
CORAY
(29 370)

☎ 02 98 59 10 10
☎ 02 98 59 70 71
✉ mairie-coray@wanadoo.fr

**Séance du Conseil Municipal
du 05/10/2023
DCM 2023-10/12**

Convocation <u>29/09/2023</u>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le 05 octobre 2023 à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Joëlle LE BIHAN.</p> <p>Etaient présents : Mesdames et Messieurs ABALAIN Fabienne, BARRÉ Karine, BOUGUENNEC Yann, CALVEZ Cécile, CORNIC LE STER Marie, KEROUE Jean-Luc, LE BIHAN Joëlle, LE BORGNE Éric, LE GUERN Josiane, LE NADER Christelle, LE NAOUR Francis, LE SANN Michel, PICARD CARRER Nelly, SANSEAU Michel, STERVINOU Franck.</p> <p>Absents excusé(e) s :</p> <p>Procurations : Mme Anita CALVARY LE METAYER à Cécile CALVEZ, M. Thomas PERROT à M. Éric LE BORGNE, Mme Maryvonne TREUJOU à M. Franck STERVINOU, M. Maurice QUINTIN à Mme Fabienne ABALAIN.</p> <p>M. Yann BOUGUENNEC a été élu secrétaire de séance.</p>
Affichage <u>06/10/2023</u>	
Nombre de Conseillers En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 19 Pour : 19 Contre : Abstentions :	

OBJET : MOTION REPRISE DES URGENCES CHRU CARHAIX

Réunis en Conseil municipal le 05/10/2023 à la mairie de CORAY, les élus de la Commune ont délibéré à l'unanimité pour exiger que l'ARS Bretagne et le CHRU de Brest-Carhaix mettent immédiatement en œuvre les moyens requis pour une reprise totale (2 lignes de garde) du Service d'Accueil et d'Urgences conformément aux engagements pris.

Cette exigence des élus quant à un service public de soins en proximité, sans perte de chance et garant de l'équité d'accès aux soins pour l'ensemble de la population du COB, se fonde sur une volonté non négociable. Cette demande correspond d'ailleurs aux engagements du Projet Régional de Santé 2023-2028 de l'ARS Bretagne qui spécifie « **Maintenir un accès aux soins urgents de la population en moins de 30 minutes** », « **conforter la stratégie de réduction des inégalités sociales de santé** » et « **répondre au plus près des besoins du patient** ».

Cette délibération reprend également l'engagement conjoint de la Direction Générale de l'ARS Bretagne et de la Direction Générale du CHRU de Brest-Carhaix de reprise du fonctionnement continu des urgences de Carhaix à compter de septembre 2023, après la régulation systématique de l'accès aux urgences du site hospitalier de Carhaix en juillet et août 2023. Les élus attendent dès maintenant des décisions pour éviter toute rupture de parcours de santé pour la population du Pays COB. Ils rappellent également que l'absence d'un SAU (Service d'Accueil et d'Urgence) en continu (24h/24h) sur Carhaix engendre un défaut de prise en soins correspondant à 25 % de l'activité des urgences (base 2021 de l'activité des urgences). L'impact sur l'activité des services hospitaliers en aval est énorme (cf. juillet et août), sans compter que la « régulation » (vécue comme une fermeture) embolise l'activité des pompiers volontaires du secteur et sature les services d'urgences mobilisés en relai (Saint Briec, Quimperlé, Morlaix, Brest, Guingamp, Lorient, Pontivy...).

Nous nous opposons fermement à la décision prise par le CHRU de Brest-Carhaix dès le 04 septembre dernier de fermer l'accès aux urgences de 18h30 à 8h à Carhaix.

Pour extrait conforme
Joëlle LE BIHAN,
Maire de Coray



Envoyé en préfecture le 09/10/2023

Reçu en préfecture le 09/10/2023

Publié le

ID : 029-212900419-20231009-DCM_2023_10_13-DE

MAIRIE de
CORAY
(29 370)

☎ 02 98 59 10 10
☎ 02 98 59 70 71
mairie-coray@wanadoo.fr

Séance du Conseil Municipal
du 05/10/2023
DCM 2023-10/13

Convocation <u>29/09/2023</u>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le 05 octobre 2023 à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Joëlle LE BIHAN.</p> <p>Etaient présents : Mesdames et Messieurs ABALAIN Fabienne, BARRÉ Karine, BOUGUENNEC Yann, CALVEZ Cécile, CORNIC LE STER Marie, KEROUE Jean-Luc, LE BIHAN Joëlle, LE BORGNE Éric, LE GUERN Josiane, LE NADER Christelle, LE NAOUR Francis, LE SANN Michel, PICARD CARRER Nelly, SANSÉAU Michel, STERVINOU Franck.</p> <p>Absents excusé(s) :</p> <p>Procurations : Mme Anita CALVARY LE METAYER à Cécile CALVEZ, M. Thomas PERROT à M. Éric LE BORGNE, Mme Maryvonne TREUJOU à M. Franck STERVINOU, M. Maurice QUINTIN à Mme Fabienne ABALAIN.</p> <p>M. Yann BOUGUENNEC a été élu secrétaire de séance.</p>
Affichage <u>06/10/2023</u>	
Nombre de Conseillers En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 19 Pour : 19 Contre : Abstentions :	

OBJET : DEMANDES DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR UNE RESERVE FONCIERE ET LA VOIRIE COMMUNALE

Dans le cadre du Volet 1 du Pacte Finistère 2030, la commune de Coray sollicite le Conseil Départemental pour le financement de deux réalisations sur l'année 2023 :

L'acquisition Foncière au lieu-dit « Crouan », route de Trégourez

Dans le cadre du projet de revitalisation du centre bourg la commune estime opportun d'acquérir des propriétés foncières pour accompagner des projets de logements ou d'installation de services à la population. Dans ce sens, une opportunité s'est présentée pour acquérir aux enchères les parcelles E n°0682 et n°0683, E n°1611 et n°1612 pour une surface totale de 9102 m2,

Montant de l'acquisition : 28 500 €

Montant de la subvention demandée : 15 000 €

Le programme de voirie communale 2023

La mairie de Coray investit chaque année pour l'entretien de sa voirie communale. En vue de cet objectif, un marché à bons de commande a été engagé sur la période 2021/2023. Une ligne d'investissement de 100 000 € a été budgétisée à cet effet sur 2023.

Montant prévisionnel des travaux : 100 000 €

Montant de la subvention demandée : 15 000 €

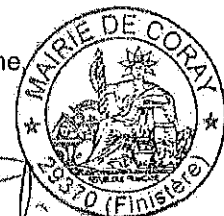
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Madame Le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Pacte Finistère 2030 pour chacune des deux réalisations présentées

- **S'engage** à prendre en charge la part qui lui incombe, soit au minimum 20% du montant TTC.

- **Autorise** Madame Le Maire ou son représentant à signer la convention avec le Conseil Départemental définissant les modalités pratiques de l'opération et tout document nécessaire à l'application de cette décision.

Pour extrait conforme
Joëlle LE BIHAN,
Maire de Coray



[Handwritten signature]